

CORONAVIRUS – Covid-19

REOUVERTURE DE LA
DECHETTERIE DE LA BIARNE
AUX PROFESSIONNELS ET
COLLECTIVITES



Pour pouvoir répondre à la demande éventuelle des professionnels et des collectivités du territoire pendant la période de confinement, la déchetterie de la Biarne située à Saint-Nicolas-de-la-Grave rouvrira ses portes dès le mardi 31 mars 2020. Les questions-réponses suivantes vous aideront à mieux comprendre cette démarche.

À qui s'adresse l'ouverture de la déchetterie ?

Seuls les professionnels et les collectivités du territoire de Terres des Confluences ou opérant sur le territoire de Terres des Confluences auront accès à la déchetterie pendant la période de confinement. Les particuliers n'auront pas accès à la déchetterie pendant cette période.

Comment accéder à la déchetterie ?

La déchetterie de la Biarne sera accessible sur rendez-vous uniquement

Pour prendre rendez-vous, envoyez un courriel au moins 24h ouvrées à l'avance à service.dechets@terresdesconfluences.fr. Pour une prise de rendez-vous le mardi, envoyez votre demande au plus tard le vendredi précédent. Pour une demande de rendez-vous le jeudi, envoyez votre demande au plus tard le mardi précédent.

Lors de la prise de rendez-vous, veuillez nous transmettre les informations demandées ci-après:

- Nom de l'entreprise ou de la collectivité
- N° SIRET
- N° téléphone du chauffeur
- Institution déjà inscrite ? Si non, l'inscription se fera par retour de mail
- Nature des déchets à déposer

Le N°SIRET nous est requis pour vous transmettre la facture affiliée à tout dépôt de déchet payant.

La déchetterie de la Biarne se situe dans la ZA de la Biarne, à Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Quels sont les horaires disponibles pour la prise de rendez-vous ?

La déchetterie de la Biarne sera ouverte les mardis et les jeudis matin de 9h à 12h pendant la période de confinement pour les professionnels et les collectivités ayant pris rendez-vous préalablement.

Les rendez-vous auront une durée de 30 min et seul un professionnel par créneau sera accepté dans l'enceinte de la déchetterie pour limiter les risques de propagation du coronavirus.

En cas de retard, vous devrez prévenir le gardien de la déchetterie par téléphone au 06.42.76.28.67 qui vous proposera alors un autre rendez-vous.

Quels sont les comportements à respecter ?

- **Triez les déchets au préalable** en fonction de leur nature et déposez les dans les conteneurs appropriés. Vous gagnerez ainsi du temps !
- **Arrêtez-vous à l'entrée** et suivez les recommandations du gardien
- **Respectez** le personnel
- **Ne fumez pas** dans la déchetterie
- **Limitez** votre temps de dépôt
- **Adaptez vos gestes** et postures à chaque manipulation
- **Présentez** vos produits dangereux dans des conditionnements **fermés, étanches et identifiés**
- Laissez l'endroit **propre** après votre départ
- Ne cherchez **pas à récupérer** les objets déposés dans les bennes : la récupération est strictement **interdite**

Enfin dans le cadre des **mesures nationales de confinement** destinées à endiguer l'épidémie de coronavirus, **les gestes barrières** sont à appliquer.



Quels sont les déchets acceptés à la déchetterie de la Biarne et leurs tarifs ?

Les déchets acceptés ainsi que leurs tarifs, le cas échéant, sont listés dans le tableau suivant :

Nature des déchets acceptés	Tarif	Limitation de dépôt
Ferrailles, batteries, piles, cartons, verre, huiles minérales et aliment, textiles, appareils électriques et électroniques, tubes fluorescents, ampoules à économies d'énergies, capsule de café en aluminium	0,00€/m ³	12m ³ de déchet /passage
Bois traités	10,00€/m ³	12m ³ de déchet /passage
Bois compostables (non-traités)	10,00€/m ³	12m ³ de déchet /passage
Gravats	22,00€/m ³	12m ³ de déchet /passage
Mélange de matériaux, encombrants	22,00€/m ³	12m ³ de déchet /passage
Déchets dangereux spéciaux	2,00€/kg	12m ³ de déchet /passage
Pneus véhicules légers déjantés	2,00€/pneu	4 pneus / passage à l'exception des organismes remplissant une mission de services publics
Pneus véhicules légers jantés	12,00€/pneu	
Pneus véhicules lourds déjantés	15,00€/pneu	
Pneus véhicules lourds jantés	90,00€/pneu	
Déchets verts	6,00€/m ³	12m ³ de déchet /passage

Les déchets refusés sont :

- L'amiante ou tout produit contenant de l'amiante
- Les médicaments
- Les éléments de voitures ou de camion (pare-chocs, pare-brise, etc.)
- Les produits explosifs ou radioactifs
- Les cadavres d'animaux
- Les ordures ménagères et les emballages destinés au tri-sélectif